



Éditorial



Avec 310 équivalents plein-temps (EPT), notre Commune recense environ 500 collaborateurs. Ceux-ci se répartissent en deux catégories. Le personnel administratif et technique ainsi que le corps enseignant, qui représente à lui seul 180 EPT pour assurer l'instruction des 2'300 élèves du CSVR.

Le personnel administratif et technique se compose de 130 EPT. Ce chiffre inclut également toutes les personnes payées à l'heure dans les déchèteries, les accompagnantes des devoirs surveillés, les gardes-bains ou patrouilleurs scolaires ainsi que le personnel temporaire.

Le personnel communal réunit des compétences diverses en finance, ressources humaines, secrétariat, gestion de projets, urbanisme et architecture, direction d'école, gérance du patrimoine, économe ou office d'état civil. Assistante sociale et socio-éducative, conseillère médico-éducative, infirmière scolaire, éducatrice, bibliothécaire, métiers qui se déclinent la plupart du temps essentiellement au féminin, composent les nombreuses fonctions indispensables à la bonne marche de la Commune.

Les collaborateurs des services d'exploitation, conciergerie et travaux publics, souvent issus des métiers du bâtiment, regroupent un ensemble de connaissances techniques (électricité, maçonnerie, menuiserie, etc.) permettant l'internalisation de nombreux travaux spécialisés. On y trouve aussi certains emplois très spécifiques comme celui d'exploitant de la station d'épuration, de garde forestier, ou de régisseur de salle de spectacles.

Cette brève présentation de la structure du personnel communal le montre: l'évolution des tâches attendues des collectivités publiques et l'augmentation des exigences légales ont un impact sur la diversité des professions requises pour les assumer.

Le Conseil communal remercie l'ensemble du personnel pour son engagement, qui participe à ce que Val-de-Ruz soit une commune attractive dans laquelle il fait bon vivre.

Le Conseil communal

Mise à l'enquête publique

En application de l'article 93 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991, la création d'une zone réservée sur le territoire communal de Val-de-Ruz est mise à l'enquête publique.

Le dossier peut être consulté auprès de l'administration de l'urbanisme, rue Charles-L'Eplattenier 1 aux Geneveys-sur-Coffrane, du 7 juin au 8 juillet 2019.

Toute opposition motivée est à adresser par écrit au Conseil communal durant la mise à l'enquête publique, soit jusqu'au 8 juillet 2019.

Séance d'information

Dans le cadre de l'élaboration du plan de quartier «Le Village» à Montmollin, la Commune invite la population à une séance d'information, en présence de l'entreprise conceptrice, le **jeudi 20 juin 2019 à 18h30**, à l'Hôtel-Restaurant de la Gare à Montmollin.

Recensement logements vacants

Chaque année, un recensement des logements et locaux vacants est effectué afin de déterminer le taux d'appartements à louer dans les communes neuchâteloises. Afin d'obtenir les résultats les plus précis, les propriétaires privés sont invités à annoncer les objets libres au 1^{er} juin 2019.

Seuls les logements ou locaux commerciaux situés dans la commune et destinés à la location durable (plus de trois mois) sont concernés. En revanche, les bâtiments gérés par des organismes ou sociétés inscrits dans le registre des gérants d'immeubles sont recensés directement par correspondance.

Veuillez prendre contact avec le responsable du recensement au 032 886 56 80 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch pour annoncer les objets à recenser ou pour toute autre question relative à ce sujet. Le délai de réponse est fixé au **26 juin 2019**.

Conseil général

Le Conseil général est convoqué **lundi 24 juin 2019 à 18h30** à La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin. L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mars 2019
3. Communications du président
4. Rapports d'activités des différentes commissions et des délégués, selon l'article 5.13 du règlement général
5. Nomination du bureau
6. Comptes et gestion 2018
7. Augmentation de la dotation en personnel de 1.0 EPT pour l'unité administrative des eaux
8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 193'000 relatif au remplacement de la ventilation de la piscine du centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane
9. Initiative populaire pour le maintien du Bibliobus
10. Rapport d'information concernant la modification du plan d'alignement «Village» sis sur le cadastre des Geneveys-sur-Coffrane
11. Motions et propositions
12. Résolutions, interpellations et questions
13. Communications du Conseil communal

Les sapeurs-pompiers se présentent

Les sapeurs-pompiers de Suisse et du Liechtenstein ouvrent les portes de leur caserne à la population. Plus de 700 lieux en Suisse participeront à l'accueil de personnes sur des sites opérationnels.

Les trois points de départ du Service de défense incendie du Val-de-Ruz, soit les hangars de Dombresson et des Geneveys-sur-Coffrane ainsi que la caserne de Fontainemelon, seront ouverts pour cet événement national. Le rendez-vous est fixé au **vendredi 30 août 2019** dès la fin de journée/début de soirée pour des visites, démonstrations, animations, distribution de cadeaux, possibilités de se restaurer, etc.

D'autres informations paraîtront dans une édition ultérieure, mais nous vous invitons d'ores et déjà à réserver cette date.

Déchets verts

Avec le changement de prestataire dans certains villages, le ramassage «porte-à-porte» a subi quelques modifications.

Voici les différentes règles à respecter:

- les déchets doivent être mis dans des conteneurs verts de minimum 120 litres identifiés par un «V» ou des petits seaux pour les déchets végétaux de cuisine;
- les ballots de branches doivent être attachés, avoir un diamètre de 60cm, une longueur d'un mètre et un poids n'excédant pas 20kg;
- la quantité maximale de déchets verts par ménage et par semaine est limitée à 500 litres;
- les corbeilles, les sacs pliables et les sacs plastiques sont interdits;
- aucun corps étranger n'est accepté – plastiques, cailloux, clous, etc.

Le prestataire se réserve le droit de laisser sur place tout contenant ou contenu non conforme.

Les conteneurs à déchets verts peuvent être déposés la veille du ramassage en bordure de route, mais ils doivent ensuite être repris par leur propriétaire le jour même. En aucun cas il n'est autorisé de les laisser sur le domaine public plus longtemps.

Prendre l'air

Le saviez-vous? Près de 30 places de jeux et sentiers didactiques existent à Val-de-Ruz.

Les dimensions varient et les types de jeux aussi, mais un point commun les rassemble: la possibilité de découvrir une foule d'activités pour petits et grands à partager en famille, cela bien évidemment dans le respect des infrastructures mises à disposition.

Avant toute promenade en forêt, le portail géographique permet de consulter la carte interactive indiquant les chemins momentanément impraticables en raison de travaux forestiers. Les «Chemins chouettes» y sont également à découvrir.

Rendez-vous sur le site internet communal, onglet Découverte/bouger.

La Suisse bouge



168 communes se sont affrontées en mai lors du «Duel intercommunal Coop de suisse.bouge» pour remporter le titre honorifique des «communes suisses qui bougent le plus». Dans la catégorie D (15'001 habitants et plus), Val-de-Ruz a remporté la palme avec plus de 529'000 minutes d'activités. Malgré une météo capricieuse durant plusieurs semaines, le résultat final national est plus que satisfaisant avec plus de 200'000 participants qui, ensemble, ont accumulé plus de 25 millions de minutes de mouvement.

Pour sa cinquième participation à «La Suisse bouge», la Commune a pu compter sur l'engagement et la motivation de 13 partenaires locaux, ce qui a permis de proposer à la population vaudruzienne un programme riche et varié pendant tout le mois de mai.

Rendez-vous est déjà pris pour l'édition 2020 de «La Suisse bouge» qui aura lieu du 1^{er} au 31 mai 2020.

Offre d'emploi

La Commune met au concours, pour le 1^{er} septembre 2019 ou date à convenir, un poste de

- exploitant assainissement breveté (électricien d'exploitation) (H/F) à 100%.

Consultez le site internet communal pour plus de détails et n'hésitez pas à transmettre votre dossier complet de candidature, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats à l'administration des ressources humaines par courrier électronique à rh.val-de-ruz@ne.ch.